



HAUT-COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME • OFFICE OF THE HIGH COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS
PALAIS DES NATIONS • 1211 GENEVA 10, SWITZERLAND
www.ohchr.org • FAX: +41 22 917 9008 • E-MAIL: ohchr-hrcspecialprocedures@un.org

Objet : Appel à candidatures pour les titulaires de mandats devant être nommés lors de la 57^e session du Conseil des droits de l'homme

Le Secrétariat du Conseil des droits de l'homme présente ses compliments à toutes les Missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, les organisations internationales ou leurs bureaux, les institutions nationales, les organisations non gouvernementales et autres organes des droits de l'homme et a l'honneur de les informer que les titulaires de mandats ci-dessous sont à pourvoir lors de la 57^e session du Conseil des droits de l'homme (9 septembre – 9 octobre 2024) :

1. **Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Bélarus** ([résolution 55/27 du Conseil des droits de l'homme](#))
2. **Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine, membre originaire des États d'Europe occidentale et autres États** ([résolution 54/26 du Conseil des droits de l'homme](#))

Les candidatures individuelles, comprenant une lettre de motivation, devront être soumises et reçues au plus tard **le 27 juin 2024 à midi (heure de Genève)** via la procédure de candidature en ligne, comprenant (1) un questionnaire à remplir sur internet et (2) un formulaire en format Word. Des informations supplémentaires concernant la sélection et la nomination des titulaires de mandats, ainsi que l'appel à candidatures dans les six langues officielles des Nations Unies, sont disponibles sur la page web suivante : <https://www.ohchr.org/en/hr-bodies/hrc/sp/nominations>

En cas de problèmes techniques, le Secrétariat peut être contacté par courrier électronique à ohchr-hrcspecialprocedures@un.org

Le Secrétariat du Conseil des droits de l'homme saisit cette occasion pour présenter à toutes les Missions permanentes auprès des Nations Unies à Genève, les organisations internationales ou leurs bureaux, les institutions nationales des droits de l'homme, les organisations non gouvernementales, et aux autres organes des droits de l'homme l'assurance de sa plus haute considération.



15 mai 2024